

<https://www.snetap-fsu.fr/Groupe-de-travail-LDG-Carriere-avancement-promotion-trop-c-est-trop.html>



Groupe de travail LDG - Carrière, avancement, promotion : trop, c'est trop !!!

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 13 janvier 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Les élu.es paritaires [PCEA](#), [PLPA](#) et [CPE](#) du SNETAP-[FSU](#) ont décidé de quitter le groupe de travail « Lignes Directrices de Gestion - Avancement » du 13 janvier 2021 après une heure de discussion, suite à de profonds désaccords.

En introduction, le SRH a remercié les organisations syndicales d'avoir envoyé leurs amendements en amont, en oubliant ceux du SNETAP-[FSU](#). Le ton était donné !

La nouvelle mouture du projet constitue un véritable recul pour la carrière des [PCEA](#), [PLPA](#) et [CPE](#). Aucune de nos propositions n'a été prise en compte !!! Elles portaient notamment sur :

- **les bonifications d'ancienneté au 6ème et au 8ème échelon.** Pour nous, élu-es paritaires, les deux bonifications ne devraient pas être cumulables, sachant que 30 % (seulement !) des agent-es peuvent en bénéficier. *Pour l'administration, cela n'est pas acceptable car il faut favoriser « les personnes qui font du bon travail ». Chacun interprétera ce que signifie « faire du bon travail » !*
- **l'accès à la hors classe.** Pour nous, élu-es paritaires les agent-es, n'ayant pu bénéficier du troisième rendez-vous de carrière, ne doivent pas être pénalisés-es.
- **l'accès à la classe exceptionnelle.** Pour nous, élu-es paritaires, il ne doit pas avoir d'avis pour l'accès au 3ème vivier. Ce dernier doit être réservé aux collègues en carrière active les plus expérimentés-es. L'avis donné aux collègues par un-e directeur-trice peut toujours être source d'un conflit d'intérêt si ce dernier est candidat à la classe exceptionnelle.
- **l'accès à l'échelon spécial.** Pour nous, élu-es paritaires, il ne doit pas y avoir d'avis pour l'accès à l'échelon spécial. Un avis ayant été déjà donné lors du passage à la classe exceptionnelle. Les collègues concernés ont en effet rempli les conditions lors de leur passage à la classe exceptionnelle. L'avancement à l'échelon spécial ne devrait être qu'une modalité liée à l'ancienneté.

Sur tous ces points, l'administration a préféré tendre l'oreille à d'autres organisations syndicales ([UNSA](#), [CFDT](#)) et donné une place prépondérante à l'avis de la direction ! **Cette non-écoute de vos élu-es paritaires PCEA, PLPA et CPE du SNETAP-FSU au titre de l'organisation syndicale majoritaire dans l'[EAP](#)** démontre la conception actuelle du dialogue social au sein de notre Ministère.

Le 13 janvier 2021

Les élu-es paritaires du SNETAP-FSU :

Angélique BOURDALLE et Stéphane BARNINI (élu.es paritaires PLPA)

Thierry RAYNAL et Emile BASIN (élus paritaires PCEA)

Didier REVEL (élu paritaire CPE)